TÉTRAccord Centre de formation professionnelle

//// **Entrée des publics**
15, rue du Terras - 2e étage
13002 Marseille



//// Accès

À pied :
Gare SNCF & gare routière (10 mn à pied)

En métro :
Stations Jules Guesde **(ligne 2)**
et Colbert **(ligne 1)**

En tramway :
Station **Sadi Carnot**

doc. 11-01-01 – 2011]hors-texte[Studio graphique - Marseille - 09 50 08 11 46

Tétraccord est une « **Société Coopérative Ouvrière de Production** ».

//// **Courrier et administration**
14, rue Louis Astouin
13002 Marseille

//// **Entrée des publics**
15, rue du Terras - 2e étage
13002 Marseille

//// **Accueil, secrétariat**
Tél. : 04 86 76 03 05
07 60 69 48 34
Fax : 04 91 31 87 17

//// **Secrétariat pédagogique**
secretariat@tetraccord.com

TÉTRAccord
Centre de formation professionnelle



www.tetraccord.com

/ DANSES D'ICI ET D'AILLEURS
Formation de formateur

Marseille



DANSES D'ICI ET D'AILLEURS

Formation de formateur

//// LA FORMATION :

La formation de formateur en danse, inscrite au Service Public Régional de Formation, est une professionnalisation qui fonctionne sur le principe de l'alternance (centre/entreprise). Les compétences acquises sont validées par des professionnels de l'enseignement de la danse.

//// OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- **Développer une démarche** de formateur pour la transmission de différentes danses non reconnues par le diplôme d'état : Urbaines, Orientales, Africaines, Flamenco, Indiennes, Brésiliennes…
- **Développer des compétences pour :**
  Animer des groupes.
  Élaborer des séquences d'apprentissage adaptées au public et aux différents styles
  Élaborer des outils d'évaluation.
- **Enrichir ses connaissances**
  Dans le secteur de la danse et du spectacle vivant.
  En histoire de la danse pratiquée.
  En anatomie.
  En musique.

//// CONTENUS DE LA FORMATION :

Module 1 : Pédagogie et fondamentaux de la danse
Module 2 : Communication – Connaissance des publics
Module 3 : Anatomie
Module 4 : Musique – Danse
Module 5 : Culture – Danse
Stage.

//// VALIDATION :

[UNE SESSION PAR AN DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE]

- **Contrôle continu :**
  Évaluation de séquences pédagogiques.
- **Contrôle final :**
  Présentation devant un jury de professionnels d'un dossier incluant :
  - **le parcours professionnel** artistique et pédagogique.
  - **le positionnement professionnel :** démarche artistique et pédagogique.

  1// D'une séquence pédagogique proposée à un public.

  2// D'une fiche technique déclinant les objectifs, les contenus et la progression dans laquelle s'inscrit cette séquence.

  3// D'un exposé oral sur l'histoire de la danse pratiquée.

//// CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION :

- **Publics concernés :**

  Situation : Public jeune de moins de 26 ans.
  Adulte demandeur d'emploi : les candidats doivent vérifier leurs droits à la formation auprès de leur conseiller Pôle Emploi ou Mission Locale.
  Salarié en « Congé Individuel de Formation ».
- **Pré-requis :** Avoir un niveau BAC ou équivalent.
  Avoir 5 ans de pratique régulière et référencée de la danse.
  Avoir 1 an de transmission de la danse.
- **Étapes de recrutement** (contacter le secrétariat) : informations collectives, CV et lettre de motivation, audition technique, entretien individuel.
- **Organisation de la formation :** une session par an de septembre à décembre.
- **Durée de la formation :** 400 heures (dont 330 heures de cours et 70 heures de stage).

//// COÛT DE LA FORMATION :

- **Pour les demandeurs d'emploi :** Le coût de la formation est pris en charge par le Conseil régional.
- **Pour les salariés :** Le coût de la formation peut-être pris en charge par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés, tels que FONGECIF, Uniformation…)
- **Pour les candidats en Congé Individuels de Formation** (CIF), prévoir 3 à 4 mois avant le début de la formation pour la demande de financement à l'organisme financeur.

//// RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES :

- Droit à l'allocation chômage pour les ayants droits
- Droit au RSA pour les ayants droits
- Pas de rémunération ASP (Agence de Service de Paiement)